

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 25 octobre 2017

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mercredi 25 octobre 2017 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Julie Gagné
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2017-10-174

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 octobre 2017 en ajoutant les points suivants :

Rencontre avec le syndicat – Situation à madame Lisette Landry
Nomination d'un maire suppléant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-10-175

PRISE D'ACTE DU MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 25 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 25 octobre 2017, à savoir :

Embauche

Josée Simard	Adjointe administrative	30 octobre 2017
---------------------	-------------------------	-----------------

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 25 octobre 2017

2017-10-176

AUTORISATION – SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES MUNICIPAUX – MAIRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection d'un nouveau conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les signataires pour les effets bancaires de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser M. le maire Rémi Fortin et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-10-177

RENCONTRE AVEC LE SYNDICAT – SITUATION À MADAME LISETTE LANDRY

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 11 octobre 2017 du syndicat des employés demandant une rencontre pour discuter de la situation de madame Lisette Landry;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente confidentielle pour le départ de madame Lisette Landry;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

DE mettre fin à l'emploi de madame Lisette Landry.

D'autoriser la signature d'une entente avec le syndicat des employés municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-10-178

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE nommer Mme la conseillère Joyce Bérubé à titre de maire suppléant.

QUE Mme la conseillère Joyce Bérubé, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés.

D'autoriser Mme la conseillère Joyce Bérubé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec.

QUE Mme la conseillère Joyce Bérubé siège au conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 25 octobre 2017

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2017-10-179

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 25 octobre 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 34.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**Rémi Fortin
Maire**

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**